

Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC)
Processus de sélection de l'équipe nationale - Femmes
Championnat du monde 2026 de l'I.W.B.F.

1. Introduction

Le présent document a pour but de décrire le processus de Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) pour la sélection d'une équipe nationale composée de douze (12) athlètes, afin de représenter le Canada au Championnat du monde 2026 de l'I.W.B.F., à Ottawa.

Trois (3) remplaçants seront identifiés pour poursuivre le processus et disponibles au cas où des circonstances empêcheraient un athlète parmi les douze initiaux d'assister au tournoi du Championnat du monde 2026 de l'I.W.B.F.

La sélection de l'équipe nationale tiendra compte de considérations entre la formation d'une équipe visant le podium et la création d'occasions pour les athlètes émergents de l'équipe senior.

La période officielle de recrutement de l'équipe nationale de BFRC s'échelonne du 1^{er} mai jusqu'à la fin du Championnat du monde.

2. Bassin d'athlètes de l'équipe nationale de BFRC

Le bassin d'athlètes de l'équipe nationale de BFRC sera composé d'athlètes canadiens admissibles de basketball en fauteuil roulant, identifiés et évalués par Basketball en fauteuil roulant Canada, comme représentants potentiels de l'équipe nationale. Les athlètes inclus dans le bassin sont sélectionnés à partir du tableau de performances de l'équipe nationale, établi conformément aux classements du profil de médaille d'or de BFRC.

3. Durée

Les noms des athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale seront communiqués à tous les athlètes du bassin de l'équipe nationale, au plus tard le 30 juin 2026. Les noms des athlètes de l'équipe nationale seront officiellement annoncés au public à ces dates ou après, une fois la période d'appel de sept (7) jours écoulée.

4. Processus décisionnel

La recommandation finale pour la sélection à l'équipe nationale sera faite par le comité de sélection de BFRC, composé des personnes suivantes :

- directeur de haute performance;
- entraîneur en chef du programme;
- coordonnateur du développement des joueurs de la prochaine génération.

Les renseignements utilisés pour déterminer les sélections seront recueillis de façon continue, à compter de l'identification des athlètes du groupe de l'équipe nationale, jusqu'à la date de sélection pour l'événement prévu.

Les athlètes participant à des événements compétitifs qui entrent en conflit avec un camp de l'équipe nationale continueront d'être pris en compte tout au long du processus, à condition qu'ils répondent aux critères énoncés dans ce document aux sections 5 et 6.

Les athlètes ayant des conditions médicales confirmées qui les empêchent de participer activement à un camp ou à un événement déterminé seront envisagés à l'avenir, à condition de respecter tous les protocoles de communication et de retour au jeu fournis par BFRC et le service médical de BFRC.

5. Événements d'évaluation

En cours – septembre 2024 à août 2028

Camps, matchs et compétitions de clubs nationaux, professionnels, universitaires et d'équipes provinciales.

Février 2026

Coupe de Toronto, matchs n° 2 – 13-15 février 2026.

Avril 2026

Finale de la LCBFR – 17-19 avril 2026 – Edmonton, Alb.

Mai 2026

Championnat national de BFRC – 15-17 mai 2026 – Richmond, C.-B.

Premier camp de sélection des athlètes de l'équipe nationale – 18-22 mai 2026 – Richmond, C.-B.

- Les invitations seront envoyées le 16 mars 2026 aux athlètes considérés pour l'équipe nationale selon les données du tableau de performances, conformément au profil de médaille d'or (PMO) de BFRC.

Juin 2026

Championnat national junior de BFRC – 5-7 juin 2026 – Québec, Qc

Camp de sélection finale de l'équipe nationale – 22-28 juin 2026

- Équipe nationale féminine, Ottawa, Ont.
- Les invitations seront confirmées d'ici le 29 mai 2026 et la confirmation des athlètes sera exigée d'ici le 1^{er} juin 2026
- Au terme du camp de sélection finale en juin 2026, douze (12) athlètes seront invités à représenter le Canada au tournoi du Championnat du monde 2026 de l'I.W.B.F. et à participer à tous les camps et compétitions menant au Championnat du monde.
- Trois (3) remplaçants seront identifiés, dans le cadre de la poursuite du processus, et devront être disponibles pour assister à tous les camps et compétitions sur demande. Les remplaçants se joindront au bassin d'athlètes pour la sélection, si des circonstances empêchent un athlète sélectionné au nombre des douze joueurs originaux de participer au tournoi du Championnat du monde 2026 de l'I.W.B.F.

Absences

- Les athlètes incapables d’assister aux activités obligatoires en raison d’engagements d’équipe professionnelle ou pour des raisons médicales documentées demeurent admissibles à la sélection.

Évaluation des athlètes absents

- L’évaluation sera fondée sur les résultats passés, la performance actuelle dans d’autres environnements (statistiques/vidéo) et les évaluations antérieures du PMO dans l’équipe nationale.

6. Admissibilité

Les athlètes doivent être des citoyens canadiens ou sinon admissibles à concourir pour le Canada, conformément aux règlements de l’I.W.B.F., et être membres en règle de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Les athlètes doivent avoir une déficience admissible pour le sport du basketball en fauteuil roulant, se conformer aux critères de déficience minimale de l’I.W.B.F. et être admissibles en vertu du règlement sur la classification de l’I.W.B.F., afin d’être pris en considération pour la sélection à l’équipe nationale.

Le comité de sélection de BRFC a le pouvoir final de décider si un athlète devrait être inclus dans le bassin de l’équipe nationale.

7. Critères pour la sélection

Les principaux critères pour la sélection des athlètes aux camps et aux équipes nationales sont déterminés par le coordonnateur du développement des joueurs de la prochaine génération et énoncés ci-dessous.

- Engagement envers les valeurs en matière de haute performance de l’équipe nationale de BRFC.
- Utilisation du profil de médaille d’or de BRFC pour évaluer la position de l’athlète sur le tableau de performances.
- Athlètes émergents de l’équipe senior avec un profil de médaille d’or, qui souhaitent se tailler une place dans l’équipe du Championnat du monde 2026 et des Jeux paralympiques 2028.
- État de santé et état physique au moment de la sélection et disponibilité prévue.
- Facteurs liés à la cohésion et à la dynamique d’équipe, y compris l’acceptation et l’exécution des rôles présentés.
- En fonction d’une classification confirmée, l’athlète peut contribuer dans les formations proposées.
- En règle avec Sport Canada et respect tous les critères du PAA.
- Combinaisons spéciales de formation.
- Substitutions de joueurs qui sont satisfaites dans les principales formations.

Critères supplémentaires pour la prise en considération

- Capacité de l'athlète de voyager de façon autonome pour se rendre aux camps d'entraînement et aux compétitions de l'équipe nationale.
- Engagement envers le programme et l'entraînement démontré par sa présence aux séances d'entraînement, aux camps, aux compétitions et aux réunions d'équipe virtuelles et en personne tout au long de l'année.
- Engagement envers une communication régulière et prompte, comme demandé, avec BFRC et le personnel de l'équipe du programme.
- Comptes rendus continus et soumission de rapports d'entraînement selon les exigences du système de surveillance des athlètes.
- Capacité de s'intégrer au style de jeu général de l'équipe (vitesse, pression sur tout le terrain, écrans dans le dos, défense à haute vitesse, contre-attaque)
- Évaluation pendant l'année durant les compétitions à un niveau d'élite.

Remarque : Le fait d'être proposé pour un brevet senior ne garantit pas qu'un athlète sera sélectionné dans l'équipe nationale pour représenter le Canada à une compétition importante (Jeux paralympiques, Championnat du monde, tournoi de qualification).

En vertu de ces critères, le comité de sélection de BFRC choisira une équipe pour représenter le Canada qui offre un environnement cohésif, une occasion pour les jeunes athlètes seniors et place le Canada en bonne position pour le podium.

8. Normes des programmes des athlètes de BFRC

Critères postérieurs à la sélection des athlètes de l'équipe nationale

Les athlètes sélectionnés à l'équipe nationale peuvent être retirés de la formation pour les événements de 2026 et ceci jusqu'aux dates d'échéances finales de l'I.W.B.F., conformément aux scénarios suivants :

- non-respect des engagements en matière d'entraînement ou de compétition, tel qu'il est déterminé par le comité de sélection de BFRC;
- blessure ou maladie qui empêchera l'athlète de s'entraîner adéquatement ou de concourir à un niveau assez élevé (tel qu'il est déterminé par le personnel médical du programme en consultation avec le comité de sélection de BFRC);
- violation de l'entente entre l'athlète et BFRC;
- grave violation des règles de discipline, conformément au Code de conduite de BFRC;
- violations du Programme canadien de sport sécuritaire;
- mise sous enquête;
- violations des règles antidopage.

Lors de leur sélection, les athlètes de l'équipe nationale doivent s'engager pleinement envers le programme entier de l'équipe nationale de BFRC et l'horaire de compétition.

*Les dates peuvent être modifiées en raison de considérations financières, d'occasions de compétition et de disponibilité des installations. La période officielle de l'équipe nationale de BFRC s'échelonne du

1^{er} mai jusqu'à la fin du Championnat du monde. Les athlètes qui anticipent tout conflit du 1^{er} mai au 19 septembre 2026 doivent contacter immédiatement le directeur de la haute performance de BFRC.

Équipe nationale féminine senior – horaire de 2026*

- 13–21 juillet 2026 – Tournoi d'équipes nationales, Papendal, Pays-Bas
- 15–24 août 2026 – Tournoi d'équipes nationales, Cologne, Allemagne
- 2–19 septembre 2026 – Championnat du monde de l'I.W.B.F., Ottawa, Ont.
-

9. Appels

Un athlète qui souhaite interjeter appel de la décision du comité de sélection de BFRC, au sujet de sa position comme membre de l'équipe nationale, qui représentera le Canada, a le droit de le faire, conformément à la politique d'appel de BFRC (publiée sur le site Web www.wheelchairbasketball.ca ou par l'intermédiaire du bureau national). L'athlète dispose de 7 jours à compter de la date de sélection pour interjeter appel.

<https://www.wheelchairbasketball.ca/wp-content/uploads/2023/10/WBC-Safe-Sport-Policy-Manual-FINAL-FR.pdf>